

# L'ADHÉRENT " BULLETIN DE LIAISON DU S.N.E.P.S. - C.F.T.C. "

11<sup>ème</sup> année janvier-mars 2011 – N° 14



Lors de la manifestation du 27 mai 2010, le SNEPS-CFTC, toujours présent lors de grands rassemblements, très largement représenté, s'affiche. Ici, Roger MAISON et Bruno BRUN, deux délégués syndicaux du SNEPS-CFTC posent aux coté de Jacques VOISIN, Président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, qui fait la tournée des militants CFTC et la marche entre la Place Denfert-Rochereau et la Place de la Bastille parmi eux.

## Grand format :

Des sections, militants, élus, sympathisants qui s'engagent de plus en plus davantage.





## Editorial: La 4<sup>ème</sup> Assemblée générale du SNEPS CFTC a remis le syndicat en ordre de marche pour son développement.

Tenue à Paris, du 26 au 28 octobre 2010, durant les semaines où les manifestations sociales et les grèves ont été renforcées par les organisations syndicales, engagées dans le combat contre la réforme des Retraites, la 4<sup>ème</sup> Assemblée générale du SNEPS CFTC a rempli ses objectifs: réunir une centaine de délégués syndicaux, des hommes et des femmes de conviction, mobilisés sur le terrain, à travers tout le territoire, qui durant trois années, ont représenté le SNEPS CFTC dans les entreprises de la Sécurité et de la Prévention.

Un débat libre et enrichissant s'est installé durant les trois jours, sur le bilan de la mandature sortante, sur les problèmes juridiques rencontrés par les militants et les adhérents, sur la Prévoyance de branche et sur la Mutuelle de branche en cours de négociation, sur les avancées tels que les Métiers repère, les augmentations salariales... bref sur l'activité syndicale et les fondamentaux de nos métiers en pleine évolution, avec l'instauration de la carte professionnelle, du CQP...

De ces moments forts de notre mouvement, il y a beaucoup de choses à retenir, la validation des textes régissant notre fonctionnement, qui ont été remaniés et adaptés à votre évolution, en premier les Statuts et le Règlement intérieur, la motion d'orientation de la mandature 2010-2013, la réaffirmation de nos idéaux, des valeurs CFTC, l'attachement à la notre fédération des syndicats CSFV, dont le Président et la Secrétaire générale sont venus personnellement mettre un terme à nos travaux...

En pareille circonstance, des amis de longue date, de confiance et de conviction ont laissé leur mandat à des jeunes militants, et notamment il y a eu une passation de témoin entre deux Secrétaires généraux, l'un entrant et l'autre sortant. A eux deux et à toutes et à tous les autres, je vous souhaite bon vent.

Jean Baptiste PANDZOU  
Président du SNEPS-CFTC



Le SNEPS se départie de la tentation d'en découdre, même lorsque le dialogue semble être rompu...



...tout en préservant le droit de se faire entendre.



Demain s'écrit Aujourd'hui...

**SNEPS \* CFTC****Page 3: Changement de siège du SNEPS-CFTC****Page 4 :** NAO 2010 de branche (1er juillet 2010)**Page 5:** Accord de branche sur les salaires 2011/2013**Page 6 & 7:** Assemblée générale du SNEPS-CFTC**Page 8:** Manifestations contre la réforme de la retraite**Page 9:** Parcours d'une militante de choc, E.CARIA**Page 10 :** Permanence juridique**Page 11 :** Point sur la durée quotidienne du travail**Page 12 & 13 :** Rapports de branche**Page 14, 15 é 16 :** Actualités des sections**Page 17:** Grille des salaires 2011-2012-2013**Page 18 :** Des raisons d'adhérer au SNEPS CFTC**Page 19:** Nos contacts

### Changement de siège du SNEPS-CFTC:

Décembre 2010, Une page se tourne. Longtemps installé au 8, Boulevard Berthier 75017 Paris et par la suite à l'inoubliable 5, Avenue de la Porte de Clichy 75017 depuis janvier 2006, siège de l'UD CFTC de PARIS, le Syndicat National des Employés de la Prévention et de la Sécurité (SNEPS) CFTC a rejoint à nouveau sa fédération de rattachement, la Fédération des Syndicats CSFV CFTC qui, de 2000 à 2003 a hébergé notre siège.

Désormais installé au **34, Quai de la Loire, 75019 Paris**, dans un immeuble qui regroupe les activités syndicales de la fédération, dont les formations syndicales, le SNEPS-CFTC est provisoirement au 1er étage d'un immeuble de 9 étages en pleine rénovation. L'implantation définitive sera une aile du 8ème étage, courant printemps 2011.

Tout changement est porteur de nostalgie et nos amis de l'UD de Paris, nous manquent déjà. Cependant, les motifs de satisfaction sont nombreux, en commençant par la proximité avec la fédération, le maintien des mêmes numéros de téléphone et de télécopie, le partage de palier avec d'autres syndicats de la fédération, la rencontre de stagiaires militants et responsables CFTC... C'est encore une page glorieuse qui s'ouvre pour le mouvement.

## Déroulement de la Négociation Annuelle Obligatoire 2011.

La (première) réunion fut tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les organisations syndicales de salariés représentées, étaient la CFTC ( MM. D. PELETIER et C. NELTA), la CFDT, la CGT, FO, et l'UNSA. Celles des patrons l'étaient par le SNES, l'USP, et le SESA. Le Ministère du travail était représenté par M. ESPINASSOUS tandis que le Ministère de l'intérieur l'était par M. PHILIPPE.

En début de séance le ministère indique que la loi sur les revenus de travail de décembre 2008, pour les entreprises dont leurs minima conventionnels sont en dessous du SMIC, entraîne une ponction des exonérations fiscales des entreprises contrevenantes. C'était un message à demi mot aux patrons de la branche qui maintiennent le coefficient 120 de notre grille conventionnelle.

Le SNEPS/CFTC explique ses attendus, s'en suit une large polémique dont l'origine fut la déclaration de l'USP en ce sens : « il y a eu un accord conclu tel que l'égalité professionnelle homme/femme dans la branche et nous avons proposer 2% d'augmentation l'année dernière et par la faute des syndicats qui n'ont pas signés il n'y a pas eu d'augmentation.

Le SNEPS/CFTC indiqua que l'année dernière la proposition patronale était à hauteur de 1,2 et non pas 2 % et c'est pour cela que personne n'a signé, et rien ne les empêchait de revaloriser les salaires unilatéralement.

La partie patronale piétinant des pieds, nous annonce leur proposition salariale en nous expliquant leur volonté de donner une perspective sur 3 ans sur la grille conventionnelle se composant en deux volets :

### SURVEILLANCE GENERALE :

- Dans le cadre de la triennalité 1,8 % de revalorisation salariale en 2011, 2012, 2013.
- Revalorisation de la prime panier de 10%
- L'ouverture de négociation sur l'instauration d'une mutuelle de branche
- Réouverture des chantiers sur les métiers repères en 3 phases:
  - A) rehausser le coefficient des opérateurs vidéo et conducteurs cyno;
  - B) inclure les 7 fiches métiers repères déjà négociés;
  - C) introduire de la polyvalence dans les métiers

repères.

### SURETE AEROPORTUAIRE

Le SESA propose une revalorisation salariale: de 2,0% en 2011, de 1,8% en 2012 et 1,8% en 2013, ainsi que 0,3 % sur les accessoires de salaire : c'est 0,3% sur le salaire brut de base et non soumis à charge.

Cette (liste de course) adressée par les patrons de la branche est une méthode bien connue, méthode aussi utilisée notamment dans la rédaction des notifications de licenciements... remplir la feuille mais au regard du contenu, ce n'est qu'un trompe l'œil.

Voici une démonstration : le SNEPS/CFTC rebondi sur les revendications patronales et demanda donc aux patrons la date de l'ouverture des négociations concernant l'instauration d'une mutuelle de branche, aucune réponse, la partie patronale demanda donc une interruption de séance, et au retour nous annonce qu'il préfère donner la priorité aux chantiers en cours et ne peuvent par conséquent nous donner une date mais nous jura qu'ils allaient le faire, MERCI PATRON!

Pour le SNEPS/CFTC face aux augmentations de la vie, aux responsabilités grandissantes des salaires du secteur et leur professionnalisme ; aux bénéfices des entreprises de la branche, revendique justement à l'identique de l'année dernière une revalorisation salariale à hauteur de 6%.

Malgré que les réunions de négociation suivantes étaient prévues en septembre et octobre 2010, l'issue de négociation reste encore incertaine.



Claude NELTA, Délégué syndical ICTS  
Coordinateur sûreté, Négociateur de branche



### Préambule

Au terme de quatre réunions en commission mixte paritaire dans le cadre de la négociation annuelle sur les salaires 2011, outre les dispositions relatives à l'évolution de la grille des minima objet du présent accord, les parties sont convenues, dans le cadre d'un accord séparé d'apporter des modifications à la rédaction même des articles 6 de l'annexe IV et 3.02 de l'annexe VIII de la CCN relatives aux conditions d'attribution des primes de panier.

Le présent accord, ainsi que l'accord concomitant portant sur les modifications rédactionnelles mentionnées à l'alinéa précédent procèdent donc d'une négociation unique et globale sur l'ensemble des points mentionnés ci-dessus et forment un tout indissociable.

En conséquence, la signature de l'un seulement de ces deux accords par une même organisation syndicale ou patronale ne pourra produire ses effets sans la signature de l'autre accord.

Par ailleurs, les organisations syndicales patronales s'engagent à inscrire à l'ordre du jour des négociations paritaires, à compter du premier trimestre 2011, les thèmes des métiers repères et de la mutuelle de branche.

#### **Article 1 : Rémunérations conventionnelles**

Les parties conviennent de procéder à une revalorisation de l'ensemble des salaires minima conventionnels pour les 3 années 2011, 2012, 2013 comme suit :

- 2,2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sous réserve de l'entrée en vigueur du présent accord à cette date conformément aux dispositions de l'article 6 ci-après.
- 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012
- 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Les tableaux correspondant à ces nouvelles grilles des minima conventionnels sont annexés au présent accord.

Les parties conviennent de se revoir dans le cadre des négociations annuelles obligatoires sur la base des minima garantis par le présent accord.

#### **Article 2 : Majoration des rémunérations pour les salariés entrant dans le champ d'application de l'annexe VIII « Sûreté aérienne et aéroportuaire »**

Les salariés entrant dans le champ d'application de l'annexe VIII « Sûreté aérienne et aéroportuaire » bénéficieront, pour la seule année 2011, d'une majoration de 0,3 % calculée sur les salaires minima conventionnels, tels qu'issus des dispositions de l'article 1 ci-dessus, pour les coefficients concernés.

Tous les éléments de rémunération assis sur le salaire brut de base bénéficieront donc automatiquement de cette disposition.

#### **Article 3 : montant de l'indemnité de panier de l'annexe IV de la CCN**

Le montant de l'indemnité de panier prévue à l'article 6 de l'annexe IV de la CCN est porté de 3 Euros à 3,30 Euros

#### **Article 4 : montant de l'indemnité de panier de l'annexe VIII de la CCN « sûreté aérienne et aéroportuaire »**

Le montant de l'indemnité de panier prévue à l'article 3.02 de l'annexe VIII de la CCN est porté de 3,05 Euros à 3,50 Euros

Suite et fin, page 17

## La 4<sup>ème</sup> Assemblée générale du SNEPS CFTC : 26 au 28 octobre 2010, à Paris.

La 4<sup>ème</sup> Assemblée générale du SNEPS CFTC a doté le syndicat des équipes féminisée (notamment au Conseil, avec l'arrivée d'Emilie CARIA et Marie-Odile PELLECUER) et rajeunie à l'instar du Bureau, où des militants jeunes et dynamiques comme Claude NELTA, Ahmed BEZAI, Bruno BRUN, Sébastien LABIAUSSE ont pour la première fois mis le pied à l'étrier.

### LES MEMBRES ELUS AU CONSEIL DU SNEPS

Ont été élus membres du Conseil du SNEPS lors de l'Assemblée Générale du 26 au 28 octobre 2010: Claude NELTA, Emilie CARIA, Stéphane BOUDON, Jean-Baptiste PANDZOU, Daniel PELTIER, Jack HUGUENOT-PAOLINI, Laurent ABDOUL AZIZ ZOA, Patrick BAJIC, William NENQUIN, Stéphane RICHARD, Jean Stéphane MOUNE, Nouredine BOUAKLINE, Bruno BRUN, Sébastien LABIAUSSE, Abdel-slam EL FERDAOUISSI, Ahmed BEZAI, François TSANGAH, Moustapha El CHAKIK, Djamel HELLA, Gilles IMBERT, Marie-Odile PELLECUER, Pascal LANGLOIS, Bruno PISCOU, Vincenzo ANNUNZIATA, Marcel,

### LES MEMBRES DU BUREAU

Stéphane BOUDON  
Trésorerie



Jean-Baptiste PANDZOU  
Président

Stéphane RICHARD  
Secrétaire Général-Adjoint



Patrick BAJIC  
Vice-Président

Claude NELTA  
Secrétaire Général-Adjoint





**Ahmed BEZAI**  
Trésorerie-Adjoint



**Sébastien LABIAUSSE**  
Secrétaire Général-Adjoint



**Daniel PELTIER**  
Secrétaire Général



**Marcel RATHY**  
Secrétaire Général-Adjoint



**Jean Stéphane MOUNE**  
Vice-Président



**Patrice FAMIHOUA**  
Membre

**Bruno BRUN**  
Trésorerie-Adjoint



**Gilles IMBERT**  
Vice-Président



**COMMISSAIRES AUX COMPTES:**

**Jean-Charles BLEVIN**  
**Didier VAU**

## REFORME DE LA RETRAITE

L'issue des manifestations contre la réforme de la retraite à 60 ans, a laissé un goût amer dans l'opinion, et les militants que nous sommes s'imaginent qu'un jour à l'autre, le sujet reviendra sur le bitume.

Sans évoquer le passage en force du gouvernement, il est bon ton de tirer quelques enseignements. Après l'adoption de la loi du 20 août 2008, force est de constater qu'une unité syndicale sur les objectifs s'est créée entre les organisations syndicales prises en tenaille entre le gouvernement et le patronat.

Lors de chaque manifestation organisée par la confédération CFTC ou par l'intersyndicale des organisations syndicales salariales, la CFTC a renforcé sa visibilité, même si la télé zappe les hommes en bleu et le SNEPS CFTC a toujours été de la partie; il a compté ses troupes; il s'est mis en avant. Notre profession cumule non seulement des employés (95%), les travailleurs de nuit (dont l'espérance de vie est diminuée de 5 ans selon les études récentes), une partie des personnels qui ont démarré dès 14-15 ans leur vie professionnelle, et aussi des seniors qui n'ont pas les cotisations requises pour un repos bien mérité.

Lors de l'une des dernières grandes manifestations en faveur de la retraite à 60 ans organisée le 24 juin 2010, les militants du SNEPS ont défilé en transportant un cercueil dans lequel, Roger, adhérent virtuel, mort à 60 ans, donc avant de rentrer en retraite que le gouvernement Fillon veut ramener à 62 ans révolus pour tous les salariés. Ils fourbissent leurs slogans pour l'avenir.

**Stéphane RICHARD**

Secrétaire général adjoint chargé de l'organisation



La retraite à 60 ans, un droit revendiqué haut et fort par le SNEPS

## ASTRIAM : VICTOIRE DU SNEPS CFTC ET GAIN DE CAUSE DE L'INTERSYNDICALE SUR TOUTES LES REVENDICATIONS.

Le Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur à deux reprises a réquisitionné le personnel gréviste. Qu'à cela ne tienne, la grève engagée depuis le 18 décembre 2010 s'est soldée par un succès INTÉGRAL des

agent de surtels aéroportuaire au sein d'ASTRIAM CF AIRPORT SECURITY à l'aéroport Marseille-Provence portant sur l'ensemble de leurs revendications.

Revendications satisfaites: 50 embauches en CDI à temps partiel ; 1 week-end sur 2 de repos ; 2 salariés par portique pour les palpations

- 1 homme / 1 femme au lieu de 2 pour 2 portiques, donc c'est la fin de la mutualisation ; toute heure effectuée en dehors des plannings, si déclenchement, payée à 150 % ; 20 € de prime en cas de modification d'horaire ; 3 % d'augmentation des salaires en décembre ; 2,5 % d'augmentation des salaires en janvier ; 0,50 centimes de plus par panier ; 0,50 centimes de plus par déplacement ; Pause de 40 mm dont 30 mm payée; Si début de Vacation entre 03h00 et 04h00, sa durée maximale est de 7 heures, pause comprise ; 4 jours de travail consécutifs au maximum, avec obligatoirement 2 jours de repos accolés ; Heures de grèves payées ; 100 € de prime pour dommage et intérêts par salarié réquisitionné.

Pour le SNEPS-CFTC, cette victoire sociale est synonyme d'espoir pour les salariés de la profession. Les patrons de la branche savent que « le SNEPS-CFTC syndicat de négociation » sait S'OPPOSER.

**MARION PELLECUER**

Contact: [Marion.pellecuer@wanadoo.fr](mailto:Marion.pellecuer@wanadoo.fr)





## “Parcours d’une militante engagée: Emilie CARIA”

C’est le genre de militante que le syndicalisme en France aime compter dans ses rangs: jeune, dynamique, ambitieuse dans son engagement, pleine d’idées, généreuse...

Déléguée syndicale dans une société de sûreté, elle a vite fait ses classes aux côtés de son Délégué syndical

central, Claude NELTA, et très vite est entamé le parcours électif dans son entreprise: CE, CHSCT... Elle milite au sein de sa section syndicale qui est l’une des plus dynamiques du SNEPS, qui s’étouffe au fil du temps avec l’arrivée de nouvelles recrues, de DP en l’occurrence.

L’Aéro, est un secteur en pleine mutation; les conflits sociaux vont très rapidement la projeter au devant de la scène le 4 juillet 2008: les agents de sûreté débriillent à Roissy, Orly et en province. Le SNEPS est le fer de lance du mouvement et méga-

phone à la main et collé à la bouche, Emilie harangue les collègues qui passent d’un terminal à un autre. Une battante est née.

Le reste est la suite logique d’une vocation précocée. Elle multiplie les formations syndicales, le terrain, lorsqu’elle n’est pas à son poste de travail. Les conditions de travail de ces personnels aux gestes répétitifs auxquels ils est difficile de s’habituer la préoccupent. Elle parle souvent des troubles musculo-squelettiques, de palpitations éreintantes, des horaires décalés, tôt le matin ou tard la nuit, de déplacements

en zones peu ou non desservies par les transports en commun d’Ile-de-France... bref des fondamentaux du syndicalisme, sans oublier de revendiquer avec son employeur le bout de gras nécessaire à la vie cher.

Cette jeunesse militante, cette fougue verbale, les slogans percutants... ont fait qu’elle la simple militante du SNEPS CFTC soit remarquée et adoubée par les organisateurs des manifestations confédérales, de l’Union Régionale CFTC...

Le leitmotiv d’Emilie est désormais la visibilité de la CFTC, notamment lors des manifestations parisiennes. Désormais élue conseillère du SNEPS-CFTC, elle a accepté de relever le défi de la lourde charge de la mobilisation de ses collègues Délégués syndicaux lors de manif, rassemblements, et elle se fera un devoir de les animer jusqu’à l’extinction de la voix.

Une voix féminine, mais ferme, désormais relayée par la sonde de l’URIF: perce le brouhaha de la foule « ... si tu savais, ta réforme, ta réforme... si tu savais, ta réforme, où on te la met! »

C’est donc un exemple que le SNEPS entend montrer; et il espère que les moyens conjugués du syndicat national, de la fédération SFV et de l’URIF vont permettre de consolider cette généreuse vocation.

L’équipe de l’Adhérent



## PERMANENCES JURIDIQUES DES AVOCATS :

**Maitre Isabelle JONQUOIS** (Activité: Avocat en Droit Social)

**Permanences au SNEPS-CFTC: premier et troisième vendredi du mois, de 16 à 18 heures.**

**Maitre Christian LE GALL** (Avocat spécialisé en Droit Social)

**Permanences au SNEPS-CFTC: deuxième et quatrième vendredi du mois, de 16 à 18 heures.**

**MERCI DE VOUS INSCRIRE IMPERATIVEMENT AUPRES DU SECRETARIAT AVANT DE PASSER A LA PERMANENCE JURIDIQUE DES AVOCATS.**

## CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCATS:

La convention d'honoraires signée entre le SNEPS-CFTC et ses avocats-conseils, permettent aux adhérents de bénéficier de:

1. Une consultation gratuite lors d'une permanence au SNEPS-CFTC;
2. Tarif conventionné de 500 euros TTC, de la Première instance jusqu'en appel, plus 15% des sommes gagnées par l'adhérent, ainsi que l'article 700 du NCPC.

### Comité de rédaction:

Directeur de la publication,

Rédacteur en chef :  
Jean-Baptiste PANDZOU

Directeur de la rédaction:

Daniel PELTIER

Maquette: Joachim BITSINDOU,

Collaborateurs pour ce numéro:

Pierre ANDRO (CSFV), Daniel PELTIER, Stéphane BOUDON, Patrick BAJIC, Claude NELTA, Bruno BRUN, , Nouredine BOUAKLINE, Mohamed BOUZERIATA, Emilie CARIA, Jean-Stéphane MOUNE

*L'Adhérent* est le bulletin de liaison de tous les adhérents du SNEPS-CFTC. *L'Adhérent* N°14 de février 2010, 10<sup>ème</sup> année a été tiré à 3.000 exemplaires

Imprimeur et Logistique:  
ADM Graphique

Prochaine parution: 15 avril 2011.  
Envoyer vos articles et vos réactions.

*L'adhérent:* [jbpanzou@sneps-cftc.org](mailto:jbpanzou@sneps-cftc.org)





## Un point sur la durée quotidienne du travail applicable dans notre profession et notre entreprise NEO SECURITY.

Plusieurs textes régissent la durée quotidienne du travail. La législation française et européenne fixe la durée de travail quotidienne à 10 heures maximum.

L'article 7.08 de la convention collective des entreprises de prévention et sécurité, ainsi que l'accord national professionnel du 01 juillet 1987, fixe la durée quotidienne de travail effectif, **par dérogation, à 12 heures** pour les services **englobant un temps de présence vigilante.**

L'accord conventionnel du 18 mai 1993, confirme que la durée quotidienne maximale ne peut dépasser 12 heures.

L'accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail applicable dans tout NEO SECURITY confirme par son article 2.03 cette durée de 12 heures et le point 4.1 de l'article 2.04 précise que cette durée de travail impérativement être respectée.

L'article 4 de l'annexe 4 de notre convention collective, indique « Un agent de exploitation peut être amené en cas de nécessité à effectuer des **heures de permanence.** Dans ce cas, il peut être à assurer des vacances d'une durée **maximale de 15 heures,** dans les postes de travail **nécessitant l'arrêt d'un système de sécurité.**

Commentaire : Plusieurs notions de cet article sont importantes. En premier, il est difficile d'analyser la notion d'arrêt d'un système de sécurité, car qu'est-ce qui définit un système de

sécurité ? Un agent de sécurité peut-il être considéré lui-même comme un élément faisant partie d'un système de sécurité ? Si oui, alors le simple fait de ne pas avoir de relève sur un poste autorise l'employeur à maintenir un salarié sur son poste de travail jusqu'à 15 heures de vacation. Par contre, le prolongement de sa vacation entraîne des heures de permanence (exemple : pas de rondes).

Le point 3 de l'article 8 de l'accord national professionnel du 9 juin 1982, précise « Les durées de travail effectif journalier peuvent être **prolongés à titre temporaire** en cas de force majeure, correspondant à des travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour **organiser des mesures de sauvetage en cas d'accident ou d'incendie.** »

Commentaire : La lecture de l'article en lui-même est claire, mais ne fixe plus de durée limite maximale de vacation, ce qui semble compréhensible en cas d'accident ou d'incendie.

Ce sont ici les articles qui réglementent la durée quotidienne de travail dans notre branche professionnelle.

Stéphane BOUDON

Délégué syndical SNEPS-CFTC

Secteur 2: Evry—Torcy

Contact: 06.07.39.80.86

[S.boudon@orange.fr](mailto:S.boudon@orange.fr)

## PRIME DE DEPANNAGE

Attention, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et la mise en place du nouvel accord d'organisation sur le temps de travail, toute modification de planning dans un délai inférieur à **7 jours ouvrés** donne droit au paiement d'une prime de dépannage.

Cette prime de dépannage est égale à **50 % du taux horaire** multiplié par le nombre d'heures effectuées.

Dans certains cas, cette prime est plus favorable à certains accords de site en vigueur et il faut veiller à son application. N'hésitez pas à demander la régularisation depuis le mois de juillet si vous avez subi un préjudice.

Stéphane BOUDON

Délégué syndical SNEPS-CFTC

# RAPPORT DE BRANCHE SECURITE

## 2. Chiffre d'affaires et concentration de la profession

- Sur l'ensemble de l'année 2009, les entreprises de la profession, telle que définie précédemment, ont généré un chiffre d'affaires de près de 5,3 milliards d'euros hors taxes. Abstraction faite des entreprises à zéro salarié, le chiffre d'affaires profession s'établit à 5 Milliards 66 Millions d'euros H.T.
- Bien que regroupant 88,5 % des entreprises, les sociétés de moins de 20 salariés ne réalisent que 14 % du chiffre d'affaires.
- La concentration de la profession est élevée. Les dix majors (moins de 1 % des entreprises) réalisent 28,5 % du chiffre d'affaires profession.
- Près des deux tiers du chiffre d'affaires profession sont atteints avec seulement 237 entreprises.
- Le renforcement progressif de la part de la sous-traitance dans le chiffre d'affaires global observé depuis 2006 se prolonge en 2009. Ce taux atteint désormais 5,5 %, contre seulement 2,5 % quatre ans plus tôt

**Chiffre d'affaires 2009 de la profession :**  
**5.290 millions d'euros**

### Effectifs salariés au 31 décembre 2009

Strates d'effectifs salariés	Effectifs salariés	Répartition en %
2.000 salariés et plus	46.000	31 %
500 à 1.999 salariés	20.000	14 %
100 à 499 salariés	40.800	27 %
20 à 99 salariés	28.000	19 %
1 à 19 salariés	13.000	9 %
<b>Ensemble</b>	<b>147.800</b>	<b>100 %</b>



# RAPPORT DE BRANCHE SURETE

## III – CHIFFRE D’AFFAIRES

- La baisse modérée du chiffre d’affaires des professionnels de la sûreté aérienne et aéroportuaire amorcée en 2008 s’intensifie un an après (- 5,5 %). Ainsi, le montant total s’établit à 363 millions d’euros hors taxe en 2009.
- La part de la sûreté aéroportuaire évolue comparée à 2008, représentant toujours près de 80 % du chiffre d’affaires total, soit 291 millions d’euros.
- Les sites d’Ile de France concentrent 72 % du chiffre d’affaires de la sûreté aérienne et aéroportuaire.

**Chiffre d’affaires de la profession en 2009 :**  
**363 millions d’euros H.T.**

## L’EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### I – EFFECTIFS SALARIES

#### 1. Effectifs salariés au 31 décembre 2009

- En liaison avec la dégradation du chiffre d’affaires, le nombre de salariés diminue de 6 % en un an pour s’établir à 9.800 personnes en fin d’année 2009.

**Nombre de salariés présents au 31 décembre 2009 :**  
**9.800 salariés**

## LETTRE DE RECONNAISSANCE D'UN ADHERENT A SON DELEGUE SYNDICAL

Salut Bruno,

Sachant que tu aimes avoir un souvenir manuscrit des "dossiers" que tu as plaidés, des personnes que tu as aidés et bien je me permets de t'écrire ce mail, en espérant qu'il te convienne.

Comme je t'ai dit de vive voix, je sais très bien que je ne pourrai jamais faire autant que ce que tu as fait pour moi. Le minimum que je puisse te dire est que si un jour tu as besoin d'un "coup de main", pour quoi que ce soit, tu peux compter sur moi.

Je n'oublierai pas que dès que j'avais le moindre souci professionnel et que je t'appelais, tu étais là pour me conseiller. Dès que je devais me rendre sur Paris, tu étais là pour m'accompagner jusqu'à l'agence car tu sais que je n'arrive pas à me repérer dans le métro.

Alors oui, je ne pourrais jamais te renvoyer l'ascenseur mais comme je t'ai dit, je veux que tu me dises lorsque tu viendras en Normandie afin de se faire un petit restaurant, que tu sois seul ou avec ta petite

famille.

Pour finir, merci pour ta générosité, ton professionnalisme, ton tempérament (pauvre Mr le responsable d'agence...) et ta sympathie.

Merci pour tout.

Vincent , Adhérent CFTC  
Ex- salarié de Neo Security



**Abdelislam EL FERDAOUISSI**  
DS à NEO SECURITY, Conseiller du SNEPS

Intervenue en juin dernier, parmi tant d'autres acquisitions de sociétés par NEO SECURITY, celle de la société VIGIMARK se caractérise par son importance. 511 salariés ont été transférés dans le cadre de ce rachat. Le mandataire en charge de ce transfert a au préalable exécuté un plan de sauvegarde de l'emploi concernant 237 salariés, dont 129 départs volontaires.

Cette entreprise qui a connu un chemin économique pour le moins désastreux; elle comptait parmi 10 les entreprises les plus importantes du secteur. C'est regrettable que de nombreux collègues aient payé les pots de montage financier et de restructurations qui ont engendré ce rachat devant le Tribunal du commerce.

Au sein de la société VIGIMARK, évoluait une dynamique section SNEPS-CFTC, sous la conduite d'Abdelislam EL FERDAOUISSI, DSC CFTC et de son compagnon de lutte syndicale, Ibrahima SANOGO, aujourd'hui à la retraite. Leur dernier coup d'éclat a été la victoire aux élections de juin 2010, avec près de 60% de suffrages. Les nombreux militants, adhérents et sympathisants transférés à NEO SECURITY un accompagnement syndical qui a toujours été le cheval de bataille de élus et mandatés de l'une de plus grandes sections du SNEPS-CFTC. Leur intégration syndicale est une valeur ajoutée au travail de terrain à NEO, notamment en période électorale.



## ALTAIR N'EST PAS À VENDRE...

Fondé par M. Jacques Zecca, président et Pierre Lamarre ex-directeur, la société Altair dispose d'un effectif de plus de 500 salariés pour un portefeuille de plus de 150 clients dont des ministères, des musées, des magasins de luxe, des maris, le parc de la Villette et des manifestations au Grand Palais (événementiel).

En 2007, la société Altair a réalisé un chiffre d'affaire important et une rentabilité significative, la raison pour laquelle elle a été rachetée par Brink's.

En 2009, Brink's a choisi de céder ses activités de gardiennage et d'accueil, à Neo Security.... Cette décision s'inscrit dans le cadre d'un recentrage stratégique de Brink's France sur deux métiers : le Cash management et la logistique sécurisée d'une part, la Sûreté aéroportuaire, la Télésurveillance ainsi que des prestations sécuritaires à haute valeur ajoutée, d'autre part.

En août 2009 le groupe a annoncé la vente d'Altair, sauf que cette annonce n'a pas été confirmée et depuis des rumeurs circulaient sur une éventuelle vente. C'est la raison pour laquelle les délégués de personnel du Sneps-Cftc ont demandé la présence de directeur des ressources humaine du groupe Brink's Monsieur Monti à une réunion du CE. Ce dernier a accepté d'assister à la réunion du 25 mai 2010.

L'hors de cette réunion, les délé-

gués de personnel ont exprimé leur inquiétude et ont demandé des explications sur ce qui pensent vraiment les dirigeants du groupe concernant cette affaire. M<sup>o</sup> Monti a précisé devant les représentants du personnel d'Altair que : « le groupe avait racheté Altair pour son importance sur le marché de la sécurité et aussi parce que cette dernière réalisait des bénéfices et son chiffre d'affaires n'a pas cessé d'augmenter d'une année à une autre. Aujourd'hui la société continue de se développer et malgré la crise économique que connaît le monde entier, Altair s'en sort bien. Donc pour le moment nous n'envisageons pas la vente d'Altair. Mais si demain une proposition de rachat se présente, nous ne manquons pas d'étudier cette proposition et bien sûr nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.>

Deux mois plus tard et précisé

ment le 30 juillet 2010 les membres du comité d'entreprise ont été convoqués à une réunion extraordinaire pour une consultation sur un projet de cession de la société Altair au profit de groupe Phone Régie. Ce projet qui devrait se finaliser en septembre n'a pas abouti pour des raisons que nous ne connaissons pas à ce jour. La direction d'Altair a confirmé l'hors de la réunion d'octobre 2010, que le groupe ne cédera pas la société à n'importe qui et n'importe comment. Altair demeure une filiale du groupe, mais pour combien de temps ? Seul l'avenir nous le dira!

BOUAKLINE Noureddine  
Délégué syndical Sneps-Cftc  
Altair By Brink's  
☎ : 06 17 10 65 73

[nouredine.bouakline@live.fr](mailto:nouredine.bouakline@live.fr)



Militants du SNEPS-CFTC participant au rassemblement du 1er mai 2010, Place Anvers, Paris

## ACTUALITÉ DES SECTIONS

### NEO SECURITY: ANNEE CRUCIALE

Depuis 8 mois en province et depuis 14 mois en Ile-de-France (dernières élections en mai 2005), le renouvellement des instances représentatives du personnel (Délégués du personnel, Comités d'Etablissements Régionaux et Comité Central d'entreprise) est renvoyé au mieux en début d'année par des procédures interminables de certains. Avec risques que les élus actuels soient dans l'incapacité d'exercer leur rôle et fonctions sociaux...

On se croirait en train de faire un retour dans le passé, du temps pas glorieux d'Euroguard—G4S ... où les élections professionnelles avaient lieu tous les 6 ans au lieu de 2. La direction a demandé l'arbitrage de la direction départementale du travail sur les périmètre CE et DP; décision attendue dans 2 mois. En plus, le TI du 9<sup>ème</sup> a été saisi pour un contentieux électoral, suite à la non signature du protocole préélectorale par plusieurs organisations syndicales.

Syndicat libre et indépendant, le SNEPS-CFTC en appelle les partenaires sociaux à la responsabilité, afin que l'organisation des élections professionnelles ne souffre de retard supplémentaire. En absence de représentation du personnel dédiée à l'examen des situations économique et financière de l'entreprise (CE et CCE), il est impératif de ne pas baisser la garde, notamment lorsque courent des rumeurs persistantes sur la retour d'un service central de la gestion du personnel au niveau de Nanterre, qui reste à vérifier, pour courant mars.

La situation financière de NEO est préoccupan

te. Le redressement tant attendu n'a été amorcé qu'à partir de septembre 2010. Participant (entre autre) au redressement de l'entreprise, le nouvel accord des 35 heures, parfaitement appliqué (ce à quoi la CFTC est vigilante), doit permettre aux salariés de percevoir mensuellement la prime de dépannage de 50% de la vacation et les HS, le temps de travail étant non lissé.

Organisation syndicale responsable, le SNEPS-CFTC n'entend pas "scier la branche" NEO SE-

CURITY où se repose le destin de 7.000 salariés ainsi que celui des membres de leur famille. Avec ses avocats, il a défendu le licenciement de plusieurs collègues, et le refus d'autorisation de licenciement par l'Inspecteur du travail de Toulouse de plusieurs salariés est une grande victoire d'étape.

Le SNEPS-CFTC

reste donc attentif, particulièrement en ce début d'année et ses militants, élus, mandatés, adhérents et sympathisants mobilisés comme jamais. Ils défendent au quotidien les intérêts de salariés quels qu'ils soient qui sollicitent leur intervention, notamment ceux qui n'ont pas reçu leur acompte le 21 janvier 2011, et qui se retrouvent en situation difficile après les agapes de fin d'année.



**Mohamed BOUZERIATA**  
Délégué syndical et Négociateur

Contact: 06.03.12.28.80

[Mohamed.bouzeriata@sfr.fr](mailto:Mohamed.bouzeriata@sfr.fr)



# GRILLE DES SALAIRES 2008/2013

Catégories professionnelles	Coef	Base mensuelle 151,67 heures			
		Branche au 1er décembre 2008	Branche au 1er janvier 2011	Branche au 1er janvier 2012	Branche au 1er janvier 2013
<b>I. Agents d'exploitation</b>					
<b>Employés administratifs</b>					
<b>Techniciens</b>					
<b>Niveau 1</b>					
Echelon 1					
Echelon 2					
<b>Niveau 2</b>					
Echelon 1					
Echelon 2	120	1 337,57	1 367,00	1 394,34	1 422,23
<b>Niveau 3</b>					
Echelon 1	130	1 375,16	1 405,41	1 433,52	1 462,19
Echelon 2	140	1 416,41	1 447,58	1 476,53	1 506,06
Echelon 3	150	1 469,38	1 501,71	1 531,75	1 562,38
<b>Niveau 4</b>					
Echelon 1	160	1 550,64	1 584,76	1 616,45	1 648,78
Echelon 2	175	1 676,71	1 713,60	1 747,87	1 782,83
Echelon 3	190	1 802,80	1 842,46	1 879,31	1 916,90
<b>Niveau 5</b>					
Echelon 1	210	1 971,36	2 014,73	2 055,03	2 096,13
Echelon 2	230	2 139,52	2 186,59	2 230,32	2 274,93
Echelon 3	250	2 307,69	2 358,46	2 405,63	2 453,74
<b>II. Agents de maîtrise</b>					
<b>Niveau 1</b>					
Echelon 1	150	1 609,89	1 645,31	1 678,22	1 711,78
Echelon 2	160	1 698,85	1 736,22	1 770,94	1 806,36
Echelon 3	170	1 787,59	1 826,92	1 863,46	1 900,73
<b>Niveau 2</b>					
Echelon 1	185	1 921,15	1 963,42	2 002,69	2 042,74
Echelon 2	200	2 054,38	2 099,58	2 141,57	2 184,40
Echelon 3	215	2 187,64	2 235,77	2 280,49	2 326,10
<b>Niveau 3</b>					
Echelon 1	235	2 365,42	2 417,46	2 465,81	2 515,13
Echelon 2	255	2 543,18	2 599,13	2 651,11	2 704,13
Echelon 3	275	2 720,94	2 780,80	2 836,42	2 893,14
<b>III. Ingénieurs et cadres</b>					
Position I	300	2 138,88	2 185,94	2 229,66	2 274,25
Position II - A	400	2 706,76	2 766,31	2 821,64	2 878,07
Position II - B	470	3 103,99	3 172,28	3 235,73	3 300,44
Position III - A	530	3 444,77	3 520,55	3 590,96	3 662,78
Position III - B	620	3 955,68	4 042,70	4 123,55	4 206,03
Position III - C	800	4 977,78	5 087,29	5 189,04	5 292,82

#### Article 4 : Prise d'effet

Les dispositions du présent accord prennent effet dans les entreprises couvertes par le champ d'application de la CCN des entreprises de prévention et de sécurité à compter du 1er janvier 2011 sous réserve de la publication avant cette date de l'arrêté ministériel d'extension.

A défaut, elles interviendront le premier jour du mois suivant la publication au Journal officiel de l'arrêté d'extension.

# ADHÉREZ au SNEPS

## Les avantages de l'adhésion au SNEPS



Le **service juridique** du SNEPS, les responsables de la commission juridique vous reçoivent sur rendez-vous. Le SNEPS a mis en place des **permanences juridiques gratuites\*** tenues par deux avocats spécialisés dans le domaine du travail et surtout de la convention collective régissant notre profession (n°3196). Ils vous assistent dans vos démarches judiciaires, administratives et sociales.

Le SNEPS a une convention avec des **cabinets d'avocats** pratiquent des prix réduits pour les adhérents en cas de dossier prud'homme (le financement du dossier peut-être pris en charge par la MACIF !\*\*)

Le SNEPS met à votre disposition son site internet sur la profession ([www.sneps-cftc.org](http://www.sneps-cftc.org)) par le biais duquel vous pouvez également poser vos questions.

Le SNEPS vous envoie tous les trimestres le journal « *L'Adhérent* », spécialisé dans la profession.

## Adhérents et militants CFTC sont protégés par la MACIF !



**Protection Juridique vie professionnelle :** Ce contrat a pour objet de défendre l'adhérent CFTC lorsque sa responsabilité personnelle est mise en cause à la suite d'une faute, d'une erreur, d'une négligence... dans l'exercice de ses fonctions professionnelles devant une juridiction pénale, civile ou administrative. Cette protection devrait être prise en charge par l'employeur ; c'est dans les faits rarement le cas !

**Protection Juridique du contrat de travail :** Il s'agit de garantir le soutien et la défense des adhérents, qui justifient de plus de deux années de cotisations, dans un litige qui pourrait les opposer à leur employeur : licenciement individuel ou mesure disciplinaire. Ce contrat prévoit la **mise à disposition d'un avocat et la prise en charge des frais de justice.**

**Plateforme d'assistance juridique pour les litiges de votre vie privée :** Des juristes experts sont à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage...

**Assurance perte d'emploi :** Ce service garantit une indemnité complémentaire à celle versée par Pôle emploi dans le cadre d'un licenciement. Ces prestations ne sont pas imposables. La durée d'indemnisation est conditionnée à la durée de cotisation continue.

Faites connaître le SNEPS-CFTC, passez-vous le journal *L'Adhérent*

Bulletin d'adhésion A découper

Je veux adhérer au SNEPS-CFTC

Remplir le bulletin ci-dessous et renvoyez-le à l'adresse ci-contre.



Nom : ..... Prénom : .....  
Entreprise : ..... Site d'affectation : .....  
Fonction : ..... Téléphone portable : .....  
Adresse : .....  
Date : ..... Signature : .....



# CONTACTEZ-NOUS

**Jean Baptiste PANDZOU**, Président \* 📞 : 06.10.72.59.83  
E-mail : [jbpandzou@hotmail.com](mailto:jbpandzou@hotmail.com) \* **L'adhérent** : [jbpandzou@sneps-cftc.org](mailto:jbpandzou@sneps-cftc.org)

**Daniel PELTIER**, Secrétaire Général \* 📞 : 06.64.16.98.84  
E-mail: [dpeurois27@gmail.com](mailto:dpeurois27@gmail.com)

**Stéphane BOUDON**, Trésorier \* 📞 : 06.07.39.80.86  
E-mail: [s.boudon@orange.fr](mailto:s.boudon@orange.fr)

**Patrick BAJIC**, Vice Président \* 📞 : 06.70.48.12.33  
E-mail : [sneps-cftc@noos.fr](mailto:sneps-cftc@noos.fr)

**Jean-Stéphane MOUNE**, Vice Président \* 📞 : 06.65.76.46.00  
E-mail : [mouss.medjani@sneps-cftc.org](mailto:mouss.medjani@sneps-cftc.org)

**Gilles IMBERT**, Vice Président \* 📞 : 06.24.97.60.14  
E-mail : [gilles.imbert5@wanadoo.fr](mailto:gilles.imbert5@wanadoo.fr)

**Claude NELTA**, Secrétaire Général-Adjoint \* 📞 : 06.66.03.23.13  
E-mail : [malone168@msn.com](mailto:malone168@msn.com)

**Marcel RATHY**, Secrétaire Général-Adjoint \* 📞 : 06.23.35.28.01  
E-mail: [marcel.rathy@orange.fr](mailto:marcel.rathy@orange.fr)

**Sébastien LABIAUSSE**, Secrétaire Général-Adjoint \* 📞 : 06.33.10.03.45  
E-mail: [sebastien.labiausse@neuf.fr](mailto:sebastien.labiausse@neuf.fr)

**Stéphane RICHARD**, Secrétaire Général-Adjoint \* 📞 : 06.60.74.67.37  
E-mail: [comystef@yahoo.fr](mailto:comystef@yahoo.fr)

**Bruno BRUN**, Trésorier Adjoint \* 📞 : 06.03.30.92.33  
E-mail: [bruno.brun@yahoo.fr](mailto:bruno.brun@yahoo.fr)

**Ahmed BEZAI**, Trésorier Adjoint \* 📞 : 06.64.46.89.07  
E-mail: [abezai@free.fr](mailto:abezai@free.fr)

**Patrice FAMIHOUA**, Membre \* 📞 : 06.65.11.96.06  
E-mail: [patrice.famihoua@](mailto:patrice.famihoua@)

**Secrétariat** : 📞 01.53.11.09.19 \* 📠 01.53.11.02.06  
**Site internet** : [www.sneps-cftc.org](http://www.sneps-cftc.org)



**Pour nous écrire** : S.N.E.P.S. – C.F.T.C.  
(Préciser la Section syndicale d'entreprise)  
34, Quai de la Loire - 75019 PARIS

# LE CONT- RAIRE DE CHACUN POUR SOI

AG2R LA MONDIALE vous propose des offres de protection sociale conçues conjointement avec vos représentants et adaptées à vos besoins.

- Vous bénéficiez de la sécurité d'un leader de la protection sociale
- Notre mode de gestion paritaire et mutualiste vous garantit la prise en compte de vos intérêts
- Notre gamme complète de produits et de services couvre tous vos besoins en matière de prévoyance, de santé, de retraite, d'épargne, de dépendance et de services à la personne
- Nos 7000 collaborateurs partout en France vous accompagnent au quotidien

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS  
Direction des Accords Collectifs  
**01 76 60 85 32 [dac-interpro@ag2rlamondiale.fr](mailto:dac-interpro@ag2rlamondiale.fr)**



**AG2R LA MONDIALE** le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE  
SANTÉ  
ÉPARGNE  
RETRAITE